

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille quinze,

le 15 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
8 DECEMBRE 2015

DATE d'AFFICHAGE  
18 DECEMBRE 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 30  
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Marie LABESSE, - Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**

**M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN**

**M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD**

**M. Jean-Marie LABESSE donne pouvoir à Mme Christine RENAULT-TREGOUET**

**Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°157-2015 – POLE RESSOURCES ET FINANCES – VERSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AUX  
BUDGETS ANNEXES**

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire peut décider de procéder au versement de subventions d'équilibre du Budget Principal aux budgets annexes, conformément à l'article L.2224-2 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est précisé que des crédits ont été inscrits en ce sens en dépenses au budget primitif 2015 du budget principal en direction des budgets annexes.

Au regard des prévisions de résultats 2015 des budgets annexes, le Président propose de verser une subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes suivants :

Budgets annexes	Montant Subventions d'équilibre à percevoir du budget principal
401 Locations immobilières	212 900,00 €
404 Transports scolaires	303 665,00 €
407 Zone des Métairies	165 800,00 €
409 Espace Littoral	165 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>848 165,00 €</b>

Il est également proposé de recevoir au budget principal l'excédent de résultat du budget annexe

Zone de Créler :

Budgets annexes	Montant Excédents à reverser au budget principal
411 Zone de Créler	68 188,11 €
<b>TOTAL</b>	<b>68 188,11 €</b>

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement de subventions d'équilibre du Budget principal aux Budgets annexes en procédant à un débit du compte 657364 (chapitre 65) du Budget principal pour un montant de 848 165 € et à un crédit des comptes 748 (chapitre 74) ou 774 (chapitre 77) des Budgets annexes suivants :
  - Locations Immobilières (401) pour un montant de 212 900 €
  - Transports Scolaires (404) pour un montant de 303 665 €
  - Zone des Métairies (407) pour un montant de 165 800 €
  - Espace Littoral (409) pour un montant de 165 800 €
- **AUTORISE** le versement de l'excédent du Budget annexe Zone de Créler au Budget principal en procédant à un crédit du compte 7551 (chapitre 75) du Budget principal et à un débit du compte 6522 (chapitre 65) :
  - Zone de Créler (411) pour un montant de 68 188,11 €

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 17/12/15  
Le Président,

